

REVENUS 2017 IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

18



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom

Prénom

Adresse

Si vous déclarez vos revenus en ligne, déclarez en même temps votre patrimoine soumis à l'IFI et ne renvoyez pas cette déclaration.
Si vous déposez une déclaration de revenus papier, joignez impérativement cette déclaration à votre déclaration de revenus.

SITUATION FAMILIALE PARTICULIÈRE

En cas de concubinage, cochez la case **9GL**

Nom et prénom du concubin

Nom de naissance

Date et lieu de naissance

Numéro fiscal du concubin

En cas de mariage ou de Pacs en 2017, si vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2017, cochez la case **9GM**

Nom et prénom du conjoint

Nom de naissance

Date et lieu de naissance

Numéro fiscal du conjoint

En cas de dépôt d'une déclaration n°2042-IFI avec une déclaration allégée 2042-COV sans revenu, cochez la case **9GN**

IDENTIFICATION DES ENFANTS MINEURS

Identité des enfants mineurs dont vous-même, ou votre conjoint, partenaire lié(e) par un Pacs ou concubin(e), êtes l'administrateur légal.

Nom, prénom

Date de naissance

Nom, prénom

Date de naissance

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

.....
.....
.....

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS (le cas échéant: conjoint(e), partenaire de pacs, concubin(e))

À Le

2042-IFI-K Impression: J.M.P.R./M.E.R.J.E. N.ATTO.N.-I.L.E. 2018 0160623 ND 2018-02/PFD17421 MAR05 2018

VOTRE PATRIMOINE NET IMPOSABLE AU 1.1.2018 EST SUPÉRIEUR À 1 300 000 €

Détaillez votre actif et votre passif ci-dessous et remplissez les annexes pages 3 à 12. Le cas échéant, joignez également après les avoir complétées, les annexes complémentaires disponibles sur impots.gouv.fr

BIENS DÉTENUS DIRECTEMENT (annexe 2)

IMMEUBLES BÂTIS

Résidence principale (après abattement) 9AA

Autres immeubles bâtis 9AB

IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Bois, forêts et parts de groupements forestiers 9AC

Biens ruraux loués à long terme 9AD

Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers 9BA

Autres biens non bâtis 9BB

BIENS DÉTENUS INDIRECTEMENT (annexe 3)

Fraction de la valeur des parts ou actions représentative des **immeubles bâtis** (y compris détention via l'unité de compte d'une assurance-vie rachetable ou d'un contrat de capitalisation) 9CA

Fraction de la valeur des parts ou actions représentative des **immeubles non bâtis** (y compris détention via l'unité de compte d'une assurance-vie rachetable ou d'un contrat de capitalisation) 9CB

PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS APRÈS APPLICATION ÉVENTUELLE DU PLAFONNEMENT DES DETTES (annexe 4)

Dettes afférentes aux travaux réalisés 9GF

Autres dettes 9GH

VERSEMENTS OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

- Investissements dans les PME et entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) réalisés jusqu'au 31.12.2017 :

- Investissements directs dans une société 9NE

Détail par PME :

Si vous avez investi via une société de mandat, cochez la case Mandat

N° SIREN	Montant	Mandat	N° SIREN	Montant	Mandat
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

• Investissements par société interposée (holding) 9NF

• Investissements par le biais de FIP 9MX

• Investissements par le biais de FCPI 9NA

- Dons à des organismes d'intérêt général établis en France 9NC

- Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un autre État européen 9NG

PLAFONNEMENT (annexe 5)

Impôts dus au titre des revenus et produits 2017 9PR

Revenus et produits de l'année 2017 *en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »* 9PX

IMPÔTS PAYÉS À L'ÉTRANGER DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT SIMILAIRES À CELLES DE L'IFI (annexe 6) ... 9RS

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Valeur globale des biens exonérés 9GI

ANNEXE 6

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE **2018**

IMPUTATION DU MONTANT DES IMPÔTS DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT SIMILAIRES À CELLES DE L'IFI ACQUITTÉS HORS DE FRANCE

Avant de remplir cette annexe, consultez la notice.

1. Nom du pays où sont situés les biens ayant donné lieu au paiement de l'impôt					A	<input type="text"/>
2. Valeur nette des biens imposables en France situés dans le pays désigné en A					B	<input type="text"/>
3. Valeur nette de la totalité des biens imposables en France					C	<input type="text"/>
4. Montant de l'impôt français dû sur la totalité des biens imposables					D	<input type="text"/>
5. Maximum déductible de l'impôt ligne D au titre de l'impôt payé dans le pays visé en A					E = (D × B) / C	<input type="text"/>
6. Montant des droits simples payés dans le pays visé en A en raison des mêmes biens imposés en France						
Nom de l'impôt	Date des paiements	Montants des paiements en devises étrangères	Cours du change au jour des paiements	Montants en euros		
				+		
				+		
				+		
				+		
				+		
Total des montants en euros					F	<input type="text"/>
Pièces justificatives jointes						
7. Montant de l'impôt effectivement imputable au titre du pays visé ci-dessus : porter la plus faible des deux sommes E ou F					G	<input type="text"/>
8. Montant de l'impôt à imputer					9RS	<input type="text"/>